

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CS1992

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° CS|1967 de Mme Maillart-Méhaignerie

-----

### ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.